Renvoyer le plus rapidement possible ces 2 pages à

orleans-tours@snalc.fr

Ou à

SNALC ORLEANS-TOURS
M. François TESSIER
21 bis, rue George Sand, 18100 VIERZON
☎ 06 47 37 43 12

Mouvement 2027

1ère phase, interacadémique

❒ 1ère affectation ❒ Mutation
❒ Réintégration : ❒ conditionnelle ❒ non conditionnelle

NOM D'USAGE **Discipline**
Nom de naissance **Corps/Grade**
Prénom **Date de naissance** |__|__| |__|__| |__|__|__|__|
Adresse personnelle ☎ |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|
..... |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|
|__|__|__|__|__|@

Situation familiale ❒ **C**élibataire ❒ **M**arié(e) ❒ **U**nion **L**ibre avec enfant(s) reconnu(s) ❒ **P**acs depuis le |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

❒ **V**euf(ve) ❒ **D**ivorcé(e) ❒ **G**arde **C**onjointe/partagée Nombre d'enfant(s) Age(s) des enfants

Conjoint : profession département d'exercice |__|__|__| depuis |__|__|__|__|

Situation administrative ❒ **P**oste **F**ixe ❒ **ATP** ❒ **TZR** ❒ **D**isponibilité ❒ **A**utre Titulaire depuis |__|__|__|__|

Stagiaire ❒ ex-titulaire ❒ ex-non titulaire

Si stagiaire ex-non titulaire, situation antérieure :

Établissement d'affectation 2026-2027 |__|__|__|__|__|

Si **TZR** :

ZR de

établissement de rattachement

établissement d'exercice

sur ce poste depuis |__|__|__|__| autre affectation réelle éventuelle

❒ Ex-TA réaffecté sur ZR en 99

❒ Stagiaire 2025/2026 ou ❒ Stagiaire 2024/2025 n'ayant pas encore utilisé les 10 pts 1er vœu

Dossier ❒ handicapé ❒ médical ❒ Carte Scolaire en |__|__|__|__|

Vous demandez, sur tous ou certains vœux, les *bonifications* de :

❒ Natif ou CIMM DOM
❒ Vœu unique **C**orse
❒ **A**utorité **P**arentale **C**onjointe (garde conjointe ou partagée ou droits de visite)
❒ **R**approchement de **C**onjoint
❒ **S**éparation
❒ **Mut**n **S**imultanée avec M et discipline du conjoint (en mutn simultanée)
❒ **V**œu **P**référentiel
❒ **S**tagiaire ex-contractuel(le)
❒ 10 pts 1er vœu Stagiaire
❒ Priorité **M**édicale
❒ Priorité **H**andicapé(e)

Demandes en parallèle au titre du mouvement spécifique ou autres :

Si vous participez en parallèle à un mouvement spécifique ou à d'autres mouvements, vous pouvez remplir le formulaire à l'adresse :
https://oxiforms.com/form.php?f=33B9BE2D-AAF4-48B4-91AD-D12242CEDC61

ENVOYER-NOUS IMPÉRATIVEMENT LA PHOTOCOPIE OU LE FICHIER « pdf » DE VOTRE CONFIRMATION DE DEMANDE

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez, en remplissant la fiche ci-contre, de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des FPMA, CAPA ou CAPN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande con-

NOM Prénom Discipline

■ PARTIE À COMPTER SUR TOUS VOS VŒUX

▪ Ancienneté

Échelon classe normale au 31/08/26 (promotion) ou au 01/09/26 (reclassement) échelon × 7 pts (**minimum 14 pts**)

Échelon hors classe : 7 pts/échelon + 56 pts Certifiés et assimilés, + 63 pts Agrégés (si 2 ans au 4ème éch. 98 pts, 3 ans 105 pts)

Échelon classe exceptionnelle : 7 pts/échelon + 77 pts (max. 105 pts), Agrégés si 2 ans au 3ème éch. 105 pts

Date de nomination dans le poste actuel : |__|__|__|__|

ou si vous êtes mesure de carte scolaire ou TA réaffecté TZR en 99, date de nomination dans le poste perdu : 20 pts par an, en comptant 2026-2027, y compris ATP / congé mobilité / année éventuelle de Service National / années sur poste perdu par carte scolaire

Total : ans × 20 pts

plus majoration (50 pts par tranche de 4 ans)

▪ Bonifications

Affectation en établissement REP+, ou « Politique de la ville » : après 5 ans ou plus 400 pts ;

Affectation en établissement REP : après 5 ans ou plus 200 pts

Affectation en établissement CLA : après 3 ans ou plus 120 pts

Affectation sur POP : après 3 ans ou plus 120 pts

Fonctionnaire stagiaire ex-enseignant(e) contractuel(le) : recl. 3ème et moins 150 pts, 4ème 165 pts, 5ème et plus 180 pts

■ POINTS À NE COMPTER QUE SUR CERTAINS VŒUX

▪ Bonifications

Stagiaire n'ayant pas d'expérience suffisante en tant que non-titulaire, sur le seul 1er vœu : 10 pts

Stagiaire sur les vœux académie de stage et/ou académie d'inscription : 0,1 pt

Vœu préférentiel : académie antérieurement demandée depuis |__|__|__|__| (nombre d'années – 1) × 20 pts (max. 100 pts)

Corse, sur vœu unique Corse : 800 pts 2ème demande et 1000 pts à partir de la 3ème.....

▪ Priorités

Cas médical / handicap : après avis GT spécial 1000 pts ou (non cumulables) 100 pts si bénéficiaire de l'obligation d'emploi

DOM (y compris Mayotte) en vœu 1 natif, ou justifiant d'un CIMM1000 pts

Ex-fonctionnaire sur l'Académie de l'ancien poste (hors EN, privé sous contrat ex-public 2nd degré)1000 pts

■ BONIFICATIONS FAMILIALES (mariage/PACS au plus tard le 31/08/2026 ou enfant reconnu par les deux parents)

Rapprochement de Conjoint ou **Autorité Parentale Conjointe** sur l'académie de résidence professionnelle (ou privée, si compatible) du conjoint ou de l'ex-conjoint et sur les académies limitrophes : 150,2 pts

plus années de séparation effective (sauf entre dépts 75, 92, 93 et 94) :

Agent en activité : 1 an 190 pts, 2 ans 325 pts, 3 ans 475 pts, 4 ans et plus 600 pts

Agent en congé parental ou en disponibilité pour suivre son conjoint : 1 an 95 pts, 2 ans 190 pts, 3 ans 285 pts, 4 ans et plus 325 pts

Les bonifications pour année(s) de séparation sont majorées de 100 pts si la demande porte sur une académie non limitrophe et de 50 pts sur un département non limitrophe d'une académie limitrophe.....

Enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 01/09/2027 (seulement sur académie du conjoint ou ex-conjoint et académies limitrophes), en **Rapprochement de Conjoint** ou **Autorité Parentale Conjointe** : 100 pts par enfant

Conjoints en mutation simultanée : 80 pts sur académie du département saisi sur SIAM et académies limitrophes.....

Total, hors bonification éventuelle handicapé(e)/cas médical

VOS VŒUX (respectez le libellé de votre demande officielle)
Si vous modifiez vos vœux après l'envoi de cette fiche, ou si vous annulez votre demande, prévenez le SNALC

Vœu		Barème par vœu			Vœu		Barème par vœu			Vœu		Barème		
n°	Académie	votre calcul	calcul Snalc	calcul admon	n°	Académie	votre calcul	calcul Snalc	calcul admon	n°	Académie	votre calcul	calcul Snalc	calcul admon
1					11					21				
2					12					22				
3					13					23				
4					14					24				
5					15					25				
6					16					26				
7					17					27				
8					18					28				
9					19					29				
10					20					30				
										31				

Merci d'envoyer à M. François TESSIER, 21 bis, rue George Sand, 18100 VIERZON ou à orleans-tours@snalc.fr cette fiche de suivi ainsi que la **confirmation** de votre demande accompagnées des pièces justificatives très rapidement et **avant** le 15 janvier.